



saint

Yrieix-le-déjalat

*entre Millevaches
et Monédières*



L'Arédién



BULLETIN MUNICIPAL HIVER 2021/2022



SOMMAIRE

<i>Le mot du maire et informations aux habitants</i>	pages 2 à 3
<i>Comptes rendus des conseils municipaux</i>	pages 4 à 13
<i>Budget</i>	pages 14 à 15
<i>La vie du village</i>	pages 16 à 18
<i>Du nouveau à Saint-Yrieix !</i>	pages 19 à 21
<i>Infos diverses</i>	pages 22 à 24

**MAIRIE : 6 Rue de la Mairie
19300 ST-YRIEIX-LE-DEJALAT**

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h30
Mardi : 8h30-12h30 et 14h-18h
Jeudi : 8h30-12h30
Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h

La mairie est fermée le mercredi.

Téléphone : **05 55 93 09 94**

E-mail : **mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr**

Site internet : **www.saintyrieixledejalat.fr**

Application information et alerte aux habitants : PanneauPocket

**AGENCE POSTALE COMMUNALE : 6 Rue de la Mairie
19300 ST-YRIEIX-LE-DEJALAT**

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Téléphone : **05 55 29 07 69**

Directeur de la Publication : Romain Chaumeil

Rédacteur en chef : Lise Maison

Rédaction : les membres du conseil municipal et service administratif

Crédits photos : mairie de Saint-Yrieix, Sophie Faugeras, Catherine Boudrie et photo aérienne Léa Chaumeil

Mairie : 6 rue de la Mairie - 19300 Saint-Yrieix-le-Déjalat

E-mail : mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

Conception graphique et impression : Les Imprimeurs Corrèziens

Numéro ISSN : 2555-6487

Version numérique : 2556-6512

Tirage : 280 exemplaires

Dépôt légal : mars 2022

Population légale INSEE : 351 habitants au 01/02/2022

(dernier recensement INSEE)

MOT DU MAIRE

Chères Arédiennes, chers Arédiens,

L'Arédien a pour vocation de vous donner un écho de la vie communale. L'équipe municipale ainsi que l'ensemble des employés municipaux travaillent, parfois dans l'ombre, parfois de façon plus visible, mais notre vocation est la même : œuvrer pour Saint-Yrieix-Le-Déjalat !

Le contexte marqué par cette crise sanitaire qui bouleverse notre quotidien semble s'éclaircir. Les activités jusque là suspendues repartent doucement.

Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières, prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Coté projets et travaux, certains ont pu se faire, mais d'autres ont pris du retard suite à diverses pénuries.

Les voiries de Lanour-Franchesse, des Veyssières et de la Fond des Horts ont été réalisées, le foyer continue sa cure de jouvence, Saint-Yrieix est désormais équipé de la 4G et de la fibre pour tous.

Notre belle Eglise ne sera pas oubliée, les travaux prévus seront bel et bien faits dès que possible, ainsi que les travaux d'eau potable et la remise en état de la départementale.

Nous poursuivons nos efforts et nos démarches pour la création d'un café-commerce en centre bourg afin de re-dynamiser le village et d'apporter un service à nos concitoyens.

Les enjeux financiers sont tels que le dossier est long et complexe à monter, mais cela ne nous détournera pas de notre but en espérant une issue positive à ce projet d'envergure qui nous tient à cœur.

Nous restons disponibles et à votre écoute pour vous recevoir et pour répondre à vos courriers ou vos courriels.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2022.

Bonne lecture de ce second numéro de l'Arédien !

Bien à vous,
Romain Chaumeil

TAG !

Le 07 Décembre, un « Tag » a été découvert dans le centre de St-Yrieix au niveau de l'escalier derrière la bascule.

Même si d'ordinaire, le « Tag » peut être associé à une forme d'art, force est de constater que dans le cas présent, nous en sommes loin... même disons le honnêtement, très loin !

Ce texte, en plus d'être dénué d'intérêt, de cohésion et de sens se trouve être extrêmement vilain, nous passerons les fautes d'orthographe qui ne sont visiblement qu'une signature à la hauteur de l'intellect de son auteur.

A la vue de cette horreur, nous ne pouvons que briser les rêves de cet écrivain en herbe afin d'épargner les rétines de l'humanité... MADAME MONSIEUR, VOUS N'AVEZ AUCUN TALENT... N'espérez pas en faire votre métier, vous resterez bercé d'illusions !

Une plainte a bien sûr été déposée auprès de la gendarmerie d'Egletons

Nous rappelons que :

Les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur une façade ou un véhicule, sont considérés comme des actes de vandalisme.

Peines encourues

Une contravention de 5e classe, soit 1 500 € ou plus, s'il n'en résulte qu'un dommage léger (Article R.635-1 du Code Pénal). L'article 322-1 du Code Pénal prévoit aussi que « le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 € d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger. »

Il est complété par l'article 322-2 qui prévoit que la sanction est relevée à 7 500 € d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsque, entre autres, « le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public. »

Par ailleurs, la teneur des inscriptions (menaces de mort, incitation à la haine raciale, diffamation, etc.) peut constituer un délit en soi.



PLAIDOYER POUR LA VIE EN SOCIÉTÉ APPEL AUX ARÉDIENS

Bientôt un an et demi de mandat, c'est peu mais suffisant pour pouvoir livrer une analyse de ce que nous avons réalisé, de ce que nous souhaiterions mettre en place et des moyens dont nous disposons. Comme évoqué dans le dernier bulletin, nous vivons sur un beau et vaste territoire qu'est la commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat. L'ampleur de son réseau routier, de ses chemins, de son patrimoine représente incontestablement une grande potentialité.

Seulement au-delà de ce constat, il y a une réalité sur laquelle nous butons, notre équipe d'élus, les employés de mairie et notre budget ne suffisent pas face aux nombreux entretiens, travaux, et à la réalisation des projets en cours.

Il est fort probable qu'aujourd'hui, le développement d'une commune telle que la nôtre ne puisse plus se faire sans l'effort collectif.

On pourrait penser de l'extérieur, que peu de choses sont faites, et l'objectif de cet article n'est pas de faire l'inventaire de toutes ces tâches chronophages inhérentes à la gestion d'une commune.

Mais le constat est là, nous sommes limités dans nos actions, nous ne pouvons nous diviser.

Sacrifier nos vies familiales et professionnelles n'y changerait pas grand-chose non plus.

C'est pourquoi nous nous tournons vers vous.

Une action collective, la mutualisation des tâches, le partage d'idées sont une force qui nous pouvons le constater ailleurs, peut transformer, transcender un lieu, une société.

Nous ne pouvons satisfaire à toutes les requêtes et l'entretien ne peut se faire comme il le faudrait idéalement, sauf si chacun prend le temps de ramasser une branche, nettoyer un caniveau ou simplement entretenir un peu plus loin que son portail.

Mais nous pouvons également aider nos voisins, rendre service, tout simplement.

Certains le font déjà, nous en sommes conscients.

Nous pourrions peut être ouvrir un lieu associatif, une petite épicerie, baliser des chemins de randonnée, embellir la commune et rénover son patrimoine, nous avons commencé, mais encore une fois à ce stade nous avons besoin de bonnes volontés.

Certains projets pourraient se faire par le biais de chantiers participatifs, que bien entendu, nous prendrions en charge.

Nous vous proposons donc, pour ceux qui le souhaitent, de passer en mairie inscrire sur une liste vos coordonnées mais également le type de travail pour lequel vous pourriez nous aider.

Nous espérons que l'objectif de cet appel sera compris comme nous souhaitons qu'il le soit, c'est à dire l'amélioration de la vie dans notre village de Saint-Yrieix-le-Déjalat.

INFO IMPORTANTE

POINT PROPRE

Comme d'habitude, le point propre ainsi que les différents points de collectes de Saint-Yrieix ressemblent plus à une déchetterie qu'à un point propre !

Malgré les différentes mises en garde dans tous les bulletins municipaux de ces dernières années, il s'avère que la situation de propreté se dégrade de plus en plus à tel point que ce n'est plus tolérable.

Il n'est pas agréable pour les Arédiens de se rendre dans des points de collectes dans cet état, cela l'est encore moins pour les cantonniers qui se chargent de nettoyer les déchets des autres.

Un tel comportement n'est pas digne des Arédiens. Il appartient à tous de faire attention.

Ce comportement exaspérant et irrespectueux nous contraint à prendre des mesures :

- Désormais, j'ai demandé aux cantonniers de relever toutes traces possibles permettant d'identifier à qui appartiennent ces déchets et une plainte sera déposée à chaque constatation.
- Un panneau a été installé pour rappeler à chacun le pourquoi de ce lieu
- Des caméras vont être installées et chaque contrevenant filmé fera l'objet d'une plainte.

Si les choses ne s'améliorent pas concernant l'état de ce lieu, nous demanderons officiellement le démantèlement du point propre ce qui pénalisera nos concitoyens.

Alors, avant d'en arriver à ces extrémités, faisons le maximum pour garder ce lieu propre.

La propreté du village : l'affaire de tous !



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU... 04/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le 04 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 27/11/2020

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Daniel BARRETEAU, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Lise MAISON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées :

- 1 - Servitude d'accès / AEP du Mas** : Le conseil municipal a accepté qu'une servitude d'accès soit créée et constatée par acte authentique pour accéder au bien situé au Mas à SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT, YD n° 81, le fonds servant étant la parcelle section YD n° 36 (appartenant aux Consorts GOURDON) joignant la parcelle YD n° 82 (appartenant à M. Hervé JOLY) et la parcelle YD n° 81 constituant le fonds dominant de cette parcelle.
- 2 - Projet éolien** : Vu la délibération du 20/12/2019 en faveur d'un projet éolien, Vu le contrat de bail emphytéotique signé à sa suite, Considérant l'impact visuel pour la commune et ses alentours de ces très grands modèles d'éoliennes (faute de vent dans la zone), Considérant la faible durée de vie d'un aérotherme (15 à 20 ans maximum), Considérant le peu de cohérence écologique de ce type de production électrique, Considérant la répartition inéquitable des bénéfices économiques, Considérant la présence dans la zone d'oiseaux protégés (Circaète Jean-le-blanc), Considérant le positionnement en défaveur de l'éolien des élus de Péret-Bel-Air (concernés par le projet), de la Préfète et du président du PNR, le conseil municipal a voté contre ce projet par 10 voix contre et 1 pour.
- 3 - Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze** : Le conseil municipal a approuvé la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du Service Public de l'Emploi Temporaire, et autorisé M. le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin.
- 4 - Temps Partiel** : Fixation des modalités d'application du temps partiel après avis du comité technique en date du 24/11/2020.
- 5 - Médecine préventive** : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.
- 6 - Mission inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité** : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention qui régit les modalités de la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze, à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 3 ans.
- 7 - Campagne d'identification et stérilisation de chats errants** : Approbation de l'adhésion et mise en place d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis qui prend en charge 50 % des frais de stérilisation et d'identification, afin de réguler la gestion des populations de chats libres.
- 8 - Décision modificative** : Virement de crédits de 300 € du chapitre 014 au chapitre 011 du budget assainissement afin d'avoir la somme suffisante pour le reversement des redevances à l'Agence Adour Garonne.
- 9 - Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021** : Afin de réaliser des paiements en investissement avant le vote du budget primitif 2021 concernant des dépenses ne figurant pas dans les restes à réaliser de 2020, autorisation donnée à Monsieur le Maire d'effectuer des dépenses d'investissements à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit pour :

Budget PRINCIPAL commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat :

Chapitres	Crédits ouverts / 2020	25%
21	10.500,00	2.625,00
23	39.556,12	9.889,03
Total :	50.056,12	12.514,03

Budget EAU :

Chapitres	Crédits ouverts / 2019	25%
20	10.000,00	2.500,00
21	10.000,00	2.500,00
23	144.207,23	36.051,81
Total :	164.207,23	41.051,81

Budget ASSAINISSEMENT :

Chapitres	Crédits ouverts / 2019	25%
21	2.877,06	719,27
23	80.000,00	20.000,00
Total :	82.877,06	20.719,27

10 - Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe : Suite au projet d'acquérir un DAE (obligatoire pour le foyer rural) en partenariat avec la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières pour obtenir une offre intéressante sur le prix et la maintenance, la proposition faite par la société France DAE au prix de 1.300 € HT soit 1.580 € TTC a été acceptée et une subvention DETR a été sollicitée, soit 520 € (40 % de 1.300 €).

11 - Mission de maîtrise d'œuvre pour projet d'aménagement d'un lotissement communal : Décision de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études COLIBRIS VRD à Brive et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les actes à intervenir pour réaliser ce projet.

12 - Acquisition de matériel de voirie : Approbation du projet d'acquisition d'une débroussailleuse à fléaux pour un montant de 6.434,50 € HT, soit 7.721,40 € TTC auprès de la Société Ussel Motoculture à Ussel. Une aide du conseil départemental a été sollicitée, soit 2.573,80 € (40 % de 6.434,50 €).

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU... 19/02/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 19 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 12/02/2021

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

Absent (excusé) : Daniel BARRETEAU

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sophie FAUGERAS a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1 - Comptes de gestion 2020 : Approbation des Comptes de Gestion 2020 pour 4 budgets : Budget Principal Commune, Caisse des Ecoles, Eau, Assainissement.

2 - Comptes Administratifs 2020 : Examen et approbation des Comptes administratifs 2020 présentés par M. Guillaume FONTAINE, 1^{er} Adjoint pour 4 budgets. A noter que suite à la dissolution du budget de la section de Commerly, suivant délibération du conseil municipal du 20/12/2019 (*), la somme de 127 028,97 € a été affectée au 002 du budget principal de la commune.

[(*) L'article L2412-1 du CGCT stipule que « lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, il n'est pas établi de budget annexe de la section à partir de l'exercice budgétaire suivant. ». Les soldes apparaissant à la fin de l'exercice au budget annexe de la section sont repris l'année suivante dans le budget de la commune]. :

Budget Principal Commune

Fonctionnement : prévu	572.900,00 €
Dépenses réalisées	373.295,21 €
Recettes réalisées	637.402,25 €

Investissement : prévu	121.654,00 €
Dépenses réalisées	98.875,61 €
Recettes réalisées	34.767,58 €

Eau

Fonctionnement : prévu	60.000,00 €
Dépenses réalisées	56.697,26 €
Recettes réalisées	64.055,31 €

Investissement : prévu	173.814,00 €
Dépenses réalisées	32.510,09 €
Recettes réalisées	173.813,82 €

Assainissement

Fonctionnement : prévu	29.000,00 €
Dépenses réalisées	28.712,95 €
Recettes réalisées	29.768,12 €

Investissement : prévu	105.125,96 €
Dépenses réalisées	27.171,32 €
Recettes réalisées	105.125,96 €

Caisse des Ecoles

Fonctionnement : prévu	991,81 €
Dépenses réalisées	817,17 €
Recettes réalisées	1.141,81 €

Investissement : prévu	5.000,00 €
Dépenses réalisées	3.718,80 €
Recettes réalisées	5.000,00 €

3 - Affectations des résultats de 2020 pour ces 4 budgets : Excédent de clôture de fonctionnement de 264.107,04 € reporté pour 235.281,01 en recettes de fonctionnement et 28.826,03 en couverture du besoin de financement pour le budget principal 2021 ; Excédents de clôture de fonctionnement reportés en recettes de fonctionnement pour 2021 de 324,64 € pour la caisse des écoles ; 7.358,05 € pour l'eau et de 1.055,17 € pour l'Assainissement.

4 - Destination coupes de bois 2021 :

Forêts	Parcelle	Surface	Coupe	Destination
Forêt Sectionale des Chaussades	8.B	1.59 ha	RAB	Vente
Forêt Sectionale de Commerly	1.B	0.64 ha	RE	Vente
Forêt Sectionale de Commerly	5.B	9.79 ha	E4	Vente
Forêt Sectionale du Bourg de St-Yrieix-le-Déjalat	10.B	3.03 ha	RA	Vente
Forêt Communale de St-Yrieix-le-Déjalat	13.A	2.85 ha	A3	Vente

5 - Assurance statutaire : Décision de demander au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon des modalités pratiques et financières décrites par une convention qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance CNP et dans la limite d'une durée de 6 ans.

6 - Rapport de délibération « Soutien à la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin » : Après avoir délibéré, le conseil municipal soutient la candidature du PNR de Millevaches en Limousin au label RICE et s'engage à mettre en place les actions destinées à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

7 - Désignation huissier de justice : Désignation de la SARL ACTEMIS, Huissiers de Justice Associés à TULLE, afin d'engager des poursuites concernant le dossier BADIOU.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU... 09/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 02/04/2021

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS

Par procuration : Daniel BARRETEAU (procuration donnée à Romain CHAUMEIL) ; Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Catherine BOUDRIE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées :**1 - Attribution de subventions / année 2021**

a) Article 6573 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics :	
Bibliothèque Départementale de Prêt	40,00
Fédération des Associations Laïques	40,00
U.S.E.P.	40,00
P.E.P.	40,00
Prévention Routière de la Corrèze	40,00
ODP UDSP 19 Œuvres Pupilles Sapeurs Pompiers	40,00
Caisse des Ecoles	600,00
Assainissement	3.620,00
Total / 6573 :	4.460,00

b) Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :	
Amicale de Chasse	150,00
Club du 3 ^{ème} Age " Les Râmeaux "	150,00
Comité des Fêtes : Subvention annuelle	150,00
Comité des Fêtes : Subvention attribuée si fête vôtive en Août	150,00
Association des Parents d'Elèves de St-Yrieix	190,00
Sapeurs Pompiers d'Egletons	150,00
Association de Protection Animale Egletonnaise (APAE)	100,00
Total / 6574 :	1.040,00

c) Article 6288 - Aide financière BAFA (unanimité moins 1 abstention)	
Total / 6288 :	100,00

2 - Contributions aux organismes de regroupement / année 2021

Article 6554 - Syndicat Mixte de gestion PNR Millevaches :	645,40
Total / 6554:	645,40

3 - Participation aux dépenses de la FDEE19 – Année 2021 : Mise en recouvrement par les services fiscaux de la contribution fixée pour 2021 à la somme de 2.175,70 € par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

4 - Validation RPQS Eau : Approbation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau de la commune.

5 - Validation RPQS Assainissement : Approbation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Assainissement collectif de la commune.

6 - Donation terrain : Accord pour que les indivisaires THETU cèdent à l'euro symbolique à la commune la parcelle rurale ZM 75, de 13 a 40 ca, en nature de futaie, située aux Riaux-Feits.

7 - Provisions pour dépréciations de créances : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses et en accord avec la liste des créances douteuses transmise par le trésorier, décision d'inscrire au budget primitif 2021 les provisions semi-budgétaires suivantes :

- budget principal commune 22600 : 15 % de 23.525,32 € = 3.528,00 €
- budget eau 24700 : 15 % de 12.415,92 € = 1.862,00 €
- budget assainissement 24900 : 15 % de 3.952,19 € = 593,00 €

Créances admises en non-valeur : Décision d'admettre en non-valeur les demandes de créances prescrites suivant la liste de produits irrécouvrables transmise par le trésorier, pour 3 budgets, soit un total de 3.299,47 €, au titre des exercices 2004 à 2015, concernant diverses sommes dues par plusieurs familles :

- 1.525,91 € sur le budget principal n° 22600
- 1.238,40 € sur le budget de l'eau n° 24700
- 535,16 € sur le budget de l'assainissement n° 24900

8 - Taxes Directes Locales 2021 : Par délibération du 03/07/2020, les taux des impôts locaux avaient été fixés à : TFPB : 11,87 % et TFPNB : 97,15 %.

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (21,35%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 33.22 % (soit le taux communal de 2020 : 11.87 % + le taux départemental de 2020 : 21,35 %).

Il a été décidé le 09/04/2021, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal de 2020 : 11.87 % + 21,35 %), soit 33.22 % et de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

Taxes Directes Locales	Taux d'imposition 2020	Taux d'imposition 2021
Taxe Foncière / Propriétés Bâties	11,87	13,03 (taux communal 2021) 21,35 (taux départemental 2020) 34,38
Taxe Foncière / Propriétés Non Bâties	97,15	98,16

9 - Budgets Primitifs 2021 : Pour chacun des 4 budgets les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

Budget Principal			
Fonctionnement	695.400,00 €	Investissement	298.680,00 €
Caisse des Ecoles			
Fonctionnement	924,64 €	Investissement	1.281,20 €
Eau			
Fonctionnement	67.000,00 €	Investissement	237.000,00 €
Assainissement			
Fonctionnement	29.925,00 €	Investissement	97.977,62 €

10 - Implantation pylone Free Mobile à Lachaud : Acceptation d'un projet de contrat de bail à passer avec la société « Free Mobile » pour l'implantation d'une antenne-relais sur le terrain communal cadastré ZD 30 à "Lachaud" avec en contrepartie de cette convention de percevoir de cette société un loyer annuel de 3.000 € nets.

11 - Commission de suivi d'exploitation forestière : Décision de créer une commission municipale de suivi d'exploitation forestière, avec pour mission principale d'effectuer des états des lieux avant et après travaux forestiers, commission composée des membres suivants : Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Hervé JOLY, Léon GRANDE, Lise MAISON.

12 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières : Le conseil municipal n'approuve pas la prise de compétence de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la communauté de communes, n'étant pas concerné par la réalisation d'un schéma directeur par la communauté de communes, l'élaboration de celui-ci étant en cours actuellement sur la commune. Par conséquent la modification des statuts proposée n'a pas été approuvée.

13 - Modification des statuts de la FDEE 19 : Approbation à l'unanimité de modifications mineures des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

14 - Contractualisation Départementale 2021-2023 : Approbation du projet de contractualisation suivant :

Projets	Montant estimatif	Aide CD/2021	Aide CD/2022	Aide CD/2023	Catégorie aides
Diagnostic énergétique	4.000,00 €	3.200,00 €			2
Réhabilitation commerce avec gîtes touristiques T1 avec amélioration de la performance énergétique (*)	537.850,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €		2

(*) Aide CD19 conditionnée à la réalisation d'un diagnostic énergétique (DPE avant/après ou audit énergétique avec atteinte classe D ou classe supérieure si niveau D déjà atteint). Sinon aide 25 % plafonnée à 15.000 €.

15 - Aide Départementale pour acquisition de matériel d'entretien de la voirie : Approbation du projet d'acquisition d'un chargeur pour tracteur d'un montant de 12.400 € HT, soit 14.880 € TTC auprès de la Société Juillard-Condât à Seilhac (19). Une aide du conseil départemental a été sollicitée, soit 4.960 € (40 % de 12.400 €).

16 - Organisation de la semaine scolaire / rentrée 2021 : Demande de renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire qui avait été accordée depuis la rentrée 2018 afin de conserver les mêmes modalités de fonctionnement à la rentrée 2021, soit :

Lundi matin	Lundi après-midi	Mardi matin	Mardi après-midi	Jeudi matin	Jeudi après-midi	Vendredi matin	Vendredi après-midi
8h30/11h30	13h30/16h30	8h30/11h30	13h30/16h30	8h30/11h30	13h30/16h30	8h30/11h30	13h30/16h30

17 - Régie recettes camping : Suite à l'obligation d'ouverture d'un compte dépôts de fonds au trésor (DFT) auprès du service Dépôts de Fonds de la DDFIP de la Corrèze nécessité de procéder à la réactualisation de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la location du terrain de camping.

18 - Décision Modificative n° 1/2021/BP22600 : Virement de crédits du compte 65888 au compte 673 en raison de l'annulation d'un titre sur exercice antérieur de 50 €.

19 - Mise à disposition gratuite d'une salle pour organisation de réunions électorales : Accord pour mise à disposition gratuite d'une salle communale pour tous les candidats qui en font la demande pour l'organisation de réunions électorales.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU... 25/06/2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN, le 25 Juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 18/06/2021

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

Absent (excusé) : Daniel BARRETEAU

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Christian CHABRERIE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1 - Tarifs eau et assainissement : Nouveaux tarifs à compter de 2022 :

. Service de l'eau :

- Forfait abonnement sans consommation : 70,00 € (location compteur et prime de branchement)
- Le m³ consommé : 1,45 €

. Service de l'assainissement :

- Forfait abonnement sans consommation : 55,00 €
- Le m³ consommé : 1,20 €

2 - RODP 2021 : Décision de fixer la Redevance pour Occupation du Domaine Public communal due par les opérateurs de communications électroniques qui s'établit comme suit pour 2021, compte tenu de l'état du linéaire au 31/12/2020 de :

- 21,380 km / aérien à 55,05 €	=	1.176,97 €
- 11,137 km / souterrain à 41,29 €	=	459,85 €
- 0,70 m² / surface occupée à 27,53 €	=	19,27 €
Soit un total de :		1.656,09 €

3 - Travaux de voirie 2021 - résultat de consultation d'entreprises : L'offre de l'entreprise EUROVIA à Tulle (19) a été retenue pour un montant de 63.615 € HT, soit 76.338 € TTC.

4 - Travaux de voirie 2022 : Approbation d'un projet établi par l'Agence "Corrèze Ingénierie", concernant les travaux à prévoir sur la Voie Communale n° 4 de Lanour, (du Pont de Lanour jusqu'au Bourg), dans la continuité d'un grand projet de travaux sur voirie communale programmé initialement sur 3 tranches depuis 2010. Ce projet peut bénéficier d'une aide relative aux programmes de voirie dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2022) et son plan de financement est le suivant :

Montant des travaux	Travaux programmés	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
	Aménagement VC4 Lanour (Tranche 3 - 100.000,00 - partie 1)	100.440,00	20.088,00	120.528,00
Plan de financement	Subvention de l'Etat DETR 40 % / 100.000,00 € HT	40.000,00		40.000,00
	Prise en charge par la commune	60.440,00	20.088,00	80.528,00
	Total du financement	100.440,00	20.088,00	120.528,00

5 - Cessions d'emprises foncières : Accord pour céder à :

- Mme MONEGER Chrystelle la parcelle n° 40 comportant un four à pain, section ZR aux Veyssières, appartenant aux habitants de ce village qui ont tous donné leur accord, d'une contenance de 01 a 30 ca pour le prix de 500 €.

- M. BERGIER la parcelle n° 33 comportant un puits, section ZV à Pommier, appartenant aux habitants de ce village dont la majorité ont donné leur accord, d'une contenance de 30 ca pour le prix de 125 €.

- Aux familles BERGIER et MEAR la propriété d'une partie inutilisée de l'emprise de la VC1 jouxtant leurs parcelles, issue de déclassement du domaine public, au lieu-dit Pommier, au prix de 0,50 € le m².

Les frais relatifs à ces opérations sont à la charge des intéressés et les mutations à faire seront effectuées par actes administratifs établis par le consultant MCM Consult.

6 - Recensement de la population : Mme Nicole CARILOLOT, Secrétaire de mairie est nommée en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2022.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU... 15/10/2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN, le 15 Octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 08/10/2021

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE,

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE), Sophie FAUGERAS (procuration donnée à Lise MAISON)

Absent excusé : Daniel BARRETEAU

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Guillaume FONTAINE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1 - Travaux d'AEP Bourg – La Bilou – résultat de consultation d'entreprises : L'offre de l'entreprise MCR (Massif Central Réseaux) à Ussel (19) a été retenue pour un montant de 134.637,00 € HT, soit 161.564,40 € TTC.

2 - Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2022 : Afin de réaliser des paiements en investissement avant le vote du budget primitif 2022 concernant des dépenses ne figurant pas dans les restes à réaliser de 2021, autorisation donnée à Monsieur le Maire d'effectuer des dépenses d'investissements à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, soit pour :

Budget PRINCIPAL commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat :

Chapitres	Crédits ouverts / 2021	25%
20	10.000,00	2.500,00
21	23.971,97	5.992,99
23	150.980,00	37.745,00
Total :	184.951,97	46.237,99

Budget EAU :

Chapitres	Crédits ouverts / 2021	25%
20	8.640,59	2.160,15
21	10.000,00	2.500,00
23	195.240,00	48.810,00
Total :	213.880,59	53.470,15

Budget ASSAINISSEMENT :

Chapitres	Crédits ouverts / 2021	25%
21	3.000,00	750,00
23	67.227,25	16.806,81
Total :	70.227,25	17.556,81

3 - Lignes Directrices de Gestion : Obligatoires pour toutes les collectivités territoriales, leur mise en œuvre a été définie par le décret n° 2019-1265 du 29/11/2019. Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Corrèze en date du 06/10/2021 sur le projet présenté, un arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion a été pris conformément aux documents soumis au Comité Technique. Les Lignes Directrices de Gestion visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Les Lignes Directrices de Gestion s'adressent à l'ensemble des agents et sont établies pour une durée de 6 ans.

4 - Création d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade : Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Corrèze en date du 06/10/2021 relatif au projet de Lignes Directrices de Gestion, création à compter du 23/10/2021 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe, dans le cadre d'un avancement de grade.

5 - Vente maison de Lachaud : Acceptation de vendre au prix de 95.000 € à M. POLINIERE et à Mme DECHAMP la maison de Lachaud ainsi qu'une partie de terrain de 2531 m². L'acte nécessaire sera établi par Me SAGEAUD, Notaire à Lapeau (19).

6 - Recensement de la population 2022 : Deux personnes ont été recrutées en qualité d'agents recenseurs, du 05 janvier au 19 février 2022. Il s'agit de Mme Pascale VIALLE pour le Bourg et de Mme Valérie CHABRERIE pour les villages.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU... 07/12/2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN, le 07 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 03/12/2021

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

Absent (excusé) : Daniel BARRETEAU

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Léon GRANDE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1 - Plan de financement – Forêt communale de Saint-Yrieix – Plan de relance 2021 : Demande de subvention dans le cadre du volet forestier du plan de relance : « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ». Projet validé pour un reboisement des parcelles 15 et 16 avec 50 % de mélèzes et 50 % de douglas en remplacement d'épicéas et sapins qui avaient dus êtres récoltés sur une surface de 3,34 ha pour raisons sanitaires suite aux années 2018, 2019 et 2020 exceptionnellement sèches.

Le conseil municipal sollicite une subvention dans le cadre du plan de relance, conformément au volet 1b de l'itinéraire technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Plan de financement indicatif (susceptible d'évoluer suite au dépôt officiel du dossier)

FINANCEURS	MONTANT
Montant estimatif du projet de reboisement	23.560,00 €
Montant estimatif de la subvention	15.958,52 €
Montant estimatif de l'autofinancement par la commune	7.601,48 €
Pourcentage d'investissement de la commune	32 %

Revenus issus de la coupe 2019 : 14.857,00 €

En cas d'octroi de la subvention la mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à l'Office National des Forêts, pour un montant indicatif éligible de 4.440 €. Ce montant est inclus dans le plan de financement indicatif ;

En cas de non attribution de la subvention, des frais de montages de dossier de 1.500 € seront facturés à la commune (montant fixé par l'instruction de la subvention).

2 - Décisions modificatives : Budget EAU - DM1/2021 : Virement de crédits de 100 € du compte 61523 (réseaux) au compte 66112 (paiement des Intérêts Courus Non Echus) ; Budget ASSAINISSEMENT - DM1/2021 : Augmentation de crédits de 1.100 € au compte 66112 (paiement des Intérêts Courus Non Echus) et au 774 (subvention provenant de l'article 6573 du budget principal).

3 - Assurance statutaire : Renouvellement des contrats CNP (CNRACL et IRCANTEC) du personnel à compter du 01/01/2022 pour une durée d'un an.

BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET 2021 / COMMUNE

DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (denrées, fournitures, entretien réparations, assurances, frais postaux et tél.)	181.946,09	013	ATTENUATION DE CHARGES	1.000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	223.200,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	70.642,99
014	ATTENUATION DE PRODUITS	7.000,00	73	IMPOTS ET TAXES	134.096,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Indemnités élus, contingents et participations diverses)	42.725,91	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	214.380,00
66	CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)	9.000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40.000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	37.000,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	190.000,00	002	RESULTAT REPORTE	235.281,01
042	OPERATIONS D'ORDRE (Dotation aux provisions / 6817)	3.528,00			
	TOTAL	695.400,00		TOTAL	695.400,00

DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Etudes)	10.000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	72.968,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Matériel de voirie, logiciels)	23.971,97	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Restes à réaliser : DETR Matériels et logiciels Subvention Département / Voirie)	35.712,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Voirie 2021, travaux toiture Cantine, Eglise, Embellissement commune)	150.980,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (capital des emprunts)	44000,00	021 024	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	190.000,00 0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	5.620,00			
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	64.108,03			
	TOTAL	298.680,00		TOTAL	298.680,00

BUDGET 2021 / EAU

DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (Electricité, entretien réparations, compteurs, analyses, Adour Garonne)	22.017,01	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES (Eau, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	45.422,54
012	REMBOURSEMENT FRAIS PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	5.000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
014	REVERSEMENTS TAXES A L'AGENCE EAU ADOUR GARONNE	9.000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
65	Créances admises en non-valeur	1.238,40			
66	INTERETS DES EMPRUNTS	1.350,00	042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14.219,41
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	26.532,59			
6817	Provisions pour dépréciations de créances	1.862,00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7.358,05
	TOTAL	67.000,00		TOTAL	67.000,00

DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
040	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	14.219,41	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (fctva)	0,00
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	8.900,00	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (matériel AEP Bourg-Bilou)	54.463,00
203	IMMOBILISATION INCORPORELLES	8.640,59	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	14.700,68
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Débroussailleuse à fléaux pour captages AEP)	10.000,00	040	OPERATIONS D'ORDRE - TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26.532,59
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (renouvellement réseau AEP Bourg - La Bilou)	195.240,00	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	141.303,73
	TOTAL	237.000,00		TOTAL	237.000,00

BUDGET 2021 / ASSAINISSEMENT

DEPENSES			SECTIONS DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (Electricité, entretien réparations, Spanc, taxes Adour Garonne)	1.872,88	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES (Redevances assainissement, recouvrement taxes Adour Garonne à reverser)	14.999,46
012	REMBOURSEMENT FRAIS PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	1.700,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (subvention de la commune)	3.620,00
014	REVERSEMENT TAXE ADOUR GARONNE	1.700,98			
65	Créances admises en non-valeur	535,16	042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	10.250,37
66	CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)	3.500,00			
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	20.022,98	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1.055,17
6817	Provisions pour dépréciations de créances	593,00			
	TOTAL	29.925,00		TOTAL	29.925,00

DEPENSES			SECTIONS D'INVESTISSEMENT		RECETTES
Chap.	libellé	Vote du CM	Chap.	Libellé	Vote du CM
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	10.250,37	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (fctva)	0,00
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	17.500,00	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.000,00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	67.227,25			
			16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00
			040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20.022,98
			001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	77.954,64
	TOTAL	97.977,62		TOTAL	97.977,62

Ecole

L'été dernier, les cantonniers ont réalisé de nombreux travaux dans la classe et en dehors, comme l'agrandissement de la cour permettant ainsi un accès à une zone enherbée et fleurie. La classe a été aussi dotée d'un tableau blanc interactif (TBI) et d'un écran blanc tactile associé à un ordinateur et un vidéoprojecteur.

Un tout nouveau bac à sable a pris place dans la cour de l'école, des panneaux permettant la fermeture de celui-ci ont été mis en place afin d'assurer l'hygiène du sable.

Au cours de l'année, l'ATSEM en place, Emmanuelle, a quitté son poste. Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle ATSEM depuis la fin de l'année dernière, Morgane. Cette dernière est indispensable au bon fonctionnement de la classe en s'occupant des maternelles tout au long de la journée.

Cette année encore particulière n'a pas permis des projets de classe permettant une sortie scolaire. Par contre, tout au long de l'année, les élèves allaient tous les jeudis matin en forêt, pour apprendre différemment et acquérir des connaissances dans le domaine de l'étude du vivant. Ce projet sera maintenu l'an prochain.

Enfin, l'année prochaine, les élèves auront la chance d'aller en fin d'année pour 10 séances à la piscine d'Egletons grâce au dispositif « Classe maternelle bleue ». Ce dispositif est mis en place pour la prévention de la noyade chez les plus jeunes.

L'ensemble de l'équipe et les élèves de l'école vous souhaitent une belle année remplie de sourires comme nous avons à l'école.



Fête de Noël

Vendredi 17 Décembre dernier, à la veille des vacances de fin d'année, a eu lieu la fête de Noël conjointement organisée par la mairie et l'association des parents d'élèves.

En ouverture de ce moment festif, les enfants de l'école ont chanté au pied du sapin situé sur la place de l'église, quelques chansons de Noël. Puis le Père Noël, gentiment incarné par Noël Faugeras, a fait la distribution de cadeaux. Nous avons ensuite partagé des boissons chaudes et des gâteaux sur fond d'airs d'accordéon, mais également profité de l'église restée ouverte pour cette occasion permettant ainsi d'admirer la belle crèche préparée par Monique Nouailles.

Nous remercions tout ceux qui par leur présence ou leur aide ont contribué à cette agréable soirée, une bouffée d'oxygène en ces temps troublés.



AAPPMA « La Truite des Monédières »

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Préjudice écologique :

Vous n'êtes pas sans savoir que la rivière Montane a été polluée il y a déjà plus de 6 ans, et que votre AAPPMA, l'association des pêcheurs de Tulle ainsi que notre fédération départementale avaient déposé plainte contre la société Eyrein Industrie, à l'origine de cette dégradation du milieu. Nous avons à l'occasion constitué un dossier de préjudice écologique pour réparation. Après de nombreux rebondissements, nous voilà fin 2020 et la reconnaissance de ce préjudice par le tribunal, qui au passage est une première en Corrèze dans ce domaine avec une indemnisation, augmentée par les autofinancements, qui sera intégralement destinée pour la restauration du milieu avec un programme "que la Montane est belle" fixé entre 2022/2027, même si de petits travaux ont déjà été effectués, ou vont l'être fin 2022.

Ce programme est mené en collaboration étroite avec la Fédération départementale, les pêcheurs de Tulle, Tulle agglomération et les communautés de communes avec compétences rivière du bassin versant de la Montane.

D'autre part, cette année, en compensation de l'annulation de nos traditionnelles interventions en milieu scolaire sur l'année 2019, pour cause de covid19, nous avons, en plus de la reprise de celles-ci, offert un jeu de société réalisé par une société française pour chaque classe des écoles du territoire. Jeu ayant comme thématique la connaissance des milieux aquatiques.

A l'heure où j'écris ces lignes, les cours d'eaux des Monédières sont à nouveau bien en eau pour l'époque et espère qu'ils seront à l'abri de sécheresses sévères de ces dernières années.

Halieutiquement vôtre.

*Marc BOUVARD
Président de la truite des Monédières*



TRAVAUX

Travaux / Voirie

Deux tronçons de route ont été partiellement refaits cette année en enduit tri couches, la route qui relie la RD135 aux Veyssières ainsi que la route allant de la RD 16 à Lanour. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia. Le coût de ce chantier a été considérablement atténué par les aides du Département dont nous avons bénéficié.



Travaux alimentation en eau potable

Renouvellement de l'antenne du bourg La Bilou et embranchement route de Lanour
Début des travaux de remplacement de la conduite en fonte (datant de 1957) par du PVC le 04/01/2022
Devis estimatif : 162700 € HT – 195 240 € TTC
Assistance à maîtrise d'œuvre : SOCAMA INGENIERIE
Aide sollicitée auprès du département de la Corrèze : 20 000 €
Aide sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne : 31 890 €
Ouverture des plis du 27/07/2021 (3 entreprises candidates) : Entreprise MCR (Massif Central Réseaux)
retenue pour un montant de : 134 637 € HT - 161 564,40 € TTC
Durée des travaux prévue : 2 mois, hormis les intempéries

Les travaux englobent par ailleurs, le renouvellement des branchements dans les parties privatives entre le réseau de distribution et le compteur d'abonné. L'entreprise en charge des travaux sera donc amenée à intervenir dans les habitations et les terrains attenants. Le compteur sera posé en limite de propriété.



Réfection du toit de la cantine

Dans le dernier bulletin nous vous avons annoncé la réfection du toit de la cantine, l'entreprise Escudero mandatée pour le faire, devrait intervenir en tout début de cette année 2022.

Une fois le bâtiment hors d'eau nous étudierons la possibilité de rénover l'intérieur notamment pour la réhabilitation du gîte communal. Ce dernier faisant en partie usage de cantine, une extension pourrait être faite à l'étage, c'est pourquoi en prévision de ces travaux de nouvelles ouvertures seront créées lors de la couverture.



Eglise piquage

Les travaux de rénovation du toit de l'église ont commencé, Mr Alberic Perney, charpentier couvreur a procédé au demoussage de la façade. Ce dernier a été fait par le biais d'une nacelle et l'usage uniquement d'une brosse métallique, le karcher risquant d'abîmer la maçonnerie. La suite des travaux va s'enchaîner courant Février et Mars. Les nombreuses ardoises manquantes vont être remplacées, certaines zingueries vont être remplacées, et les lames de persienne du campanile vont être refaites en châtaignier.



Café bar

Malgré toute les difficultés rencontrées, nous continuons de travailler sur notre projet de transformation de la maison Nouaille en gîtes (pour la première moitié) et en la création d'un café / point service (sur la seconde partie).

Ce projet d'ampleur est extrêmement difficile à mettre en place compte tenu du montant élevé des travaux qui avoisine les 600 000 euros.

Il est bien sûr impossible pour la commune d'investir une telle somme, nous avons donc pris nos bâtons de pèlerin pour aller à la chasse aux aides.

La mairie a sollicité l'aide de 1000 cafés, de la préfecture et du conseil départemental afin de tout tenter pour réhabiliter ce lieu en cœur de bourg.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.



Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile

Faisant suite à une proposition de l'opérateur Free Telecom, le conseil municipal a décidé d'autoriser l'implantation d'une antenne relais sur le site de Lachaud. Ce site choisi parmi d'autres s'est avéré le plus adapté tant pour l'opérateur au niveau des tests, que pour les Arédiens, l'antenne se trouvant partiellement cachée par les bois environnants.

Au delà du revenu locatif généré, l'objectif est d'obtenir une meilleure couverture du réseau de téléphonie mobile sur la commune. Cette antenne 4G a également vocation à accueillir d'autres opérateurs afin de diversifier les offres.

Le foyer rural fait peau neuve

Depuis maintenant deux ans, le foyer rural ne cesse de s'améliorer !

Après les peintures et le sol faits par nos prédécesseurs, nous avons continué les travaux en faisant une refonte totale du système de chauffage en installant une climatisation.

Désormais, la partie extérieure du foyer connaît une cure de jouvence avec un ravalement de façade.

Par la suite, la réparation du toit est prévue, ainsi que les volets.



La bascule continue sa remise en forme !

Il y a presque 1 an, la bascule de Saint Yrieix commençait sa remise en forme. En effet, les traverses en chêne ainsi que toute la boulonnerie étaient remis à neuf. Par la suite, les cantonniers se sont chargés de repeindre l'ensemble. Désormais, comme promis, le bardage a été changé. De nouvelles aventures pour notre bascule vont voir le jour en 2022 avec notamment la création d'un espace d'échange de livres en libre service.



Ouverture de la bascule au public, boîte à livres

L'ouverture de la pièce de pesée de la bascule est actuellement en projet. Nous souhaitons que ce symbole d'une vie passée, soit mieux valorisé et donc accessible. Mais ceci constitue également pour nous l'occasion de mettre en place un autre projet, un lieu d'échange et de partage de livres équivalent des boîtes à livres présentes maintenant dans

un bon nombre de municipalités.

Pour ce faire il est prévu de changer les huisseries, d'installer un éclairage, de sécuriser et repeindre la balance, de faire un enduit de propreté et d'installer des rayonnages.



Nouvel équipement pour le tracteur

Afin de faciliter le travail des cantonniers la commune a équipé son tracteur d'un chargeur et d'un godet multi services. Ce dernier, très polyvalent, permet aussi bien de charger des matériaux que d'attraper et transporter des tas de végétaux.

Subventions du Conseil Départemental de la Corrèze :

- Achat d'un broyeur : 2 574 € (40 %)
- Achat d'un chargeur et d'une benne : 4 960 € (40%)



Fleurissement communal

Le village prend des couleurs. Au printemps, les parterres de la place ainsi que la fontaine ont été réaménagés et 2 pots géants ont été mis en place devant le foyer rural. Près d'une centaine de nouvelles fleurs et arbustes ont été plantés.

A l'automne, nos conseillères ont mis la main à la pâte ou plutôt dans la terre. Défiant une météo très pluvieuse, ces jardinières en herbe ont remplacé toutes les fleurs d'été par des chrysanthèmes.

Pour la Toussaint, 2 grandes jardinières ont été installées à l'entrée du cimetière.

Merci aux employés communaux pour le travail fourni tout au long de l'année, notamment pour l'entretien et l'arrosage.



Animaux

Retour sur la campagne de stérilisation des CHATS 2021

Nous vous l'avions annoncé en fin d'année dernière, une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres vivants sur la commune a été lancée en mars 2021 en partenariat avec l'APAE (Association de Protection Animale Egletonnaise) et la clinique vétérinaire d'Egletons, avec le soutien financier de la Fondation 30 Millions d'amis. Le but était d'endiguer la prolifération des chats errants et les conséquences de cette dérive.

Grâce à cette campagne qui s'est étalée sur plusieurs mois, nous avons pu capturer, identifier et stériliser 24 chats dont 8 chattes gestantes qui auraient engendré 26 chatons. La campagne s'est déroulée dans le bourg et dans le village de Lagouthé.

4 chatons d'environ 6 mois ont également été capturés à Lagouthé pour être transférés et pris en charge par un refuge pour être sociabilisés et adoptés. Parmi ces 4 chatons, l'une d'entre eux était gestante et a eu des chatons...

Nous avons également sorti de la rue une chatte déjà identifiée et stérilisée, qui avait été abandonnée. Elle a été prise en charge par un refuge en vue d'être adoptée.

A ce jour il reste 2 chats adultes et 3 chatons à identifier et stériliser dans le bourg.

La période de financement de la fondation 30 millions d'amis qui devait se terminer au 31/12/2021 a été prolongée jusqu'au 31/03/2022. Nous avons donc encore la possibilité de poursuivre cette campagne, ce que nous ne manquerons pas de faire.

Si vous avez constaté la présence de chats errants, dans le bourg ou les villages, qui n'auraient pas déjà été pris en charge, nous vous remercions de bien vouloir nous les signaler afin que nous puissions faire le nécessaire.

Concernant vos animaux domestiques, nous vous rappelons qu'il est **obligatoire d'identifier ses animaux domestiques** (depuis 1999 pour les chiens, depuis 2012 pour les chats) et que la divagation des animaux domestiques est interdite.

Lise MAISON et Sophie FAUGERAS



Un Défibrillateur à Saint-Yrieix

Comme nous l'avions évoqué, pour la sécurité de tous, un DAE a pris sa place à l'entrée du foyer rural et est à la disposition de l'ensemble de la population.

Un second DAE devrait être posé dans le courant de l'année au sein du village.



Colis de Noël

Depuis de nombreuses années, la municipalité organisait un repas de fin d'année (ou offrait un colis) destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus qui sont inscrites sur la liste électorale de la commune. En raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19, et pour la sécurité et la santé de tous dans ce contexte particulier, la municipalité n'a pas pu organiser ce repas en décembre 2020, et a remis à chacun un colis de Noël. En 2021, le repas des Aînés a pu de nouveau être organisé au restaurant. La distribution des colis aux domiciles s'est effectuée par les membres du conseil municipal courant décembre.



colis maison de retraite

Club des rameaux

Le Club des Rameaux n'a pu organiser ses activités habituelles (Galette des Rois, Crêpes, Loto, Voyages de 5 jours, Repas) au cours du semestre écoulé suite à l'épidémie et confinement de la COVID 19. Pour les prochains mois, si, et seulement si, le contexte sanitaire le permet nous essaierons de programmer un repas (courant octobre) et notre Assemblée Générale début décembre.

Toutes celles et ceux qui désirent nous rejoindre seront les bienvenus (inutile d'être à la retraite). Renseignements au 05 55 93 15 72. Merci d'avance.

C. Baglione. Présidente du Club des Rameaux.

Infos diverses

ENQUETE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET L'INACTIVITE

L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure : un(e) enquêteur(ice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population, prévu initialement début 2021, a dû être repoussé en raison de l'épidémie de la COVID-19, et de ce fait est reporté au début de l'année 2022.

Tri 2022

COLLECTE SELECTIVE

en PORTE à PORTE
année 2022

La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours.
Sortez bien votre sac la veille au soir.

JOUR	ST YRIEIX LE DEJALAT
	MOIS
Jeudi	06/01 - 20/01 - 03/02 - 17/02
	03/03 - 17/03 - 31/03 - 14/04
	28/04 - 12/05 - vendredi 27/05 - 09/06
	23/06 - 07/07 - 21/07 - 04/08
	18/08 - 01/09 - 15/09 - 29/09
	13/10 - 27/10 - 10/11 - 24/11
	08/12 - 22/12

TOURNEES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE
POUR LES 20 COMMUNES, DEPUIS LE 1er JANVIER 2020
LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS A EVOLUÉ
UNE REDEVANCE DE 30€ SERA DEMANDEE POUR CHAQUE ENLEVEMENT

SECTEUR S	TOURNEES ENCOMBRANTS : ANNEE 2022 - SEMESTRE 1	JOUR	MOIS
	SAINT YRIEIX LE DEJALAT	JOUR	MOIS
		26	janvier
		2	mars
		6	avril
		11	mai
		15	juin
		20	juillet
		24	août
		28	septembre
		2	novembre
		7	décembre

Un doute... une question? N'hésitez pas à appeler au : 05.55.93.00.93



Service des ordures ménagères
93, Rue de la Borie
19300 EGLETONS
Tél : 05 55 93 00 93
Fax : 05 55 93 29 56



Nouveaux horaires déchetterie Rosiers d'Egletons à compter du 01/01/2022 : du Mardi au Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Fermeture les Lundis, Dimanches et jours fériés.

Tél. 05 55 93 35 01 / 06 08 63 71 53.

DÉMARCHES SANITAIRES DU DÉTENTEUR D'EQUIDÉS

Depuis 2016, des agents de l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE) contrôlent les détenteurs d'équidés sur leurs obligations pour une sécurité sanitaire accrue. Pensez à vous mettre en règle sur l'ensemble des démarches.

Tout équidé sur le territoire français doit être identifié puis enregistré auprès du SIRE et pucé au moyen d'un transpondeur électronique.

La carte d'immatriculation est le document officiel indiquant le propriétaire enregistré dans la base SIRE. Actualiser la carte de son équidé est une obligation légale.

Un fascicule d'aide pour vous aider dans vos démarches est en libre service à la Mairie.



TRANSPORT A LA DEMANDE

Réservation au 05 55 45 57 07. Tarif : 2 € le trajet. Horaires d'arrivée et de départ Egletons :

- Mardi - arrivée : 9h / départ : 11h30
- Mercredi - arrivée : 14h30 / départ : 17h
- Vendredi - arrivée : 9h / départ 11h30

ETAT CIVIL 2021

Naissances : 1 – Félicitations aux parents

Mariages : Néant

Décès : 3 – Sincères condoléances aux familles

Pacs : 1, entre Sylvie CLEMENT et Yves LAPORTE. Toutes nos félicitations.

REGLEMENTATIONS

Point d'apport volontaire et containers à ordures ménagères :

Les abords du point de collecte du SIRTOM ainsi que ceux des containers à ordures ménagères ne sont pas respectés et deviennent de véritables dépotoirs. Il est rappelé qu'il est totalement interdit de déposer ses déchets autour des containers.

Usage du feu :

Nous rappelons que l'usage du feu est strictement interdit aux particuliers (brûlage de tous les déchets, y compris des déchets verts). Aucune dérogation n'est possible, seuls les professionnels peuvent demander une dérogation auprès des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Horaires travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur :

Jours de semaine : 8h30-12h et 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h et 15h-19h

Dimanche et jours fériés : 10-12h

(arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage, article 20 relatif aux propriétés privées – Préfecture de la Corrèze – 24/11/1999).

Recensement citoyen obligatoire / Centre du service national de Limoges

Depuis le 01/01/1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, le maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

88 rue du pont St-Martial – 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 09 70 84 51 51

Du lundi au jeudi : 8h30-11h45 / 13h30-16h

Le vendredi : 8h30-11h45/13h30-15h30

csnj-limoges.trait.fct@intradef.gouv.fr

<https://www.defense.gouv.fr/jdc>

Possibilité de réaliser la JDC en ligne à partir d'un compte personnel sur le site majdc.fr

LISTES ELECTORALES

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut interroger sa situation électorale (ISE) sur le site service-public.fr en se rendant sur ce lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>, afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Tout nouvel habitant de la commune doit demander son inscription sur les listes électorales, cela ne se faisant pas de manière automatique.

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique (géré par l'INSEE), toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédent ce scrutin. Les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24/04/2022 et les prochaines élections législatives auront lieu les 12 et 19/06/2022.

Lors de votre demande d'inscription en mairie, merci de vous munir d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz, électricité, téléphone, eau, avis d'imposition ou de non-imposition...).

Informations en Mairie au 05 55 93 09 94 et sur <https://www.service-public.fr>

Le bureau de vote se trouve désormais au foyer rural.

RECENSEMENT DES PERSONNES ISOLEES CANICULE/GRAND FROID

La mairie tient un registre recensant les personnes isolées et vulnérables en cas de canicule et grand froid. Renseignements et inscriptions en mairie au 05 55 93 09 94.

DEMARCHAGE FRAUDULEUX A DOMICILE : ATTENTION AUX ARNAQUES !

Les délinquants ne reculant devant rien, bon nombre de fraudeurs tentent de tirer profit de la peur générée par le coronavirus COVID-19, d'autant plus depuis la mise en place du confinement. Leurs cibles favorites : les personnes vulnérables, tout particulièrement les personnes âgées.

En plus des ventes illégales de gels hydroalcooliques et de masques de protection, les arnaques se font de plus en plus nombreuses avec des modes opératoires qui s'adaptent toujours à la situation. Sur la commune ont été recensés les cas d'individus se présentant aux domiciles au nom de la mairie pour des ventes diverses à des prix exorbitants (masques, produits, changement de poubelles ...) alors que la commune n'en est pas à l'origine.

Pour vous en prémunir, voici quelques conseils :

- Exiger la délivrance d'un certain nombre d'informations avant la conclusion du contrat
- Exiger la signature et la remise d'un contrat comportant toutes les mentions obligatoires
- Connaître l'interdiction d'exiger une contrepartie financière pendant sept jours après la conclusion du contrat.
- Connaître la possibilité d'exercer son droit de rétractation (sauf pour les cas exclus par la loi)

Et souvenez-vous toujours de :

– **Ne pas faire entrer à votre domicile n'importe qui et n'importe comment**

Si vous n'êtes pas du tout intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non.

– **Vérifier l'identité du démarcheur**

La première règle à suivre est de vérifier l'identité de la personne qui souhaite entrer chez vous. Avant d'ouvrir la porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement ils organisent des démarchages à domicile.

– **Être accompagné**

Dans la mesure du possible, ne faites pas entrer à votre domicile une personne inconnue qui se présente comme un commercial d'une entreprise ou d'un organisme quelconque si vous êtes seul chez vous.

Demandez-lui, si vous êtes intéressé par les produits qu'il propose, de revenir quand vous aurez vous-même la possibilité de vous faire accompagner.

– **Exiger un contrat de vente**

Si vous concluez une vente avec un démarcheur à domicile, vous devez exiger qu'il vous remette au préalable, et, dans tous les cas, obligatoirement après la vente, un contrat indiquant de manière compréhensible et lisible un ensemble d'éléments : les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; le prix du bien ou du service ; la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ; les informations relatives à l'identité du professionnel (coordonnées postales, téléphoniques et électroniques) et à ses activités ; les garanties légales ; les conditions d'exécution du contrat ; le prix et les modalités de paiement (formes et taux d'intérêt en cas de vente à crédit) ; les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation du client, avec le bordereau de rétractation.

Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si vous pensez être victime d'une arnaque, vous pouvez contacter la gendarmerie en composant le 17.

Par ailleurs, que vous soyez une entreprise ou un particulier, vous pouvez également contacter info Escroqueries au 0 805 805 817 (Numéro vert, appel gratuit). Composée de policiers et de gendarmes, la plate-forme « info Escroqueries » est chargée d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes victimes d'une escroquerie. Le service est ouvert de 9 heures à 18 h 30, du lundi au vendredi.

Enfin, certaines entreprises souhaitant faire du démarchage sur la commune, se font connaître au préalable en mairie. De plus, lorsque la mairie a une information à diffuser auprès de ses habitants, elle le fait de plusieurs façons : par un courrier/flyer distribué dans les boîtes aux lettres, sur le site internet, sur PanneauPocket, par des affiches et par le bulletin municipal.



Important : APPEL AUX DONNS

RESTAURATION DE L'EGLISE DE SAINT YRIEIX LE DEJALAT, APPEL AUX DONNS

Du haut de ses 900 ans (XIIème siècle) d'histoire, l'église de Saint-Yrieix-le-Déjalat fait partie du trésor de notre patrimoine. Même si l'édifice a été reconstruit en partie à la fin du XIXème siècle, il doit maintenant être restauré.

Afin d'assurer une bonne conservation de notre plus vieil édifice municipal, avec son portail limousin datant du XIIIème siècle, l'ensemble des statues en bois du XVIIème siècle, ses deux autels en bois sculpté, son bassin baptismal et son panneau en bas relief, mais aussi ses magnifiques vitraux, la commune se mobilise en lançant un appel aux dons en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Pour participer à son indispensable restauration, vous pourrez télécharger le bon de souscription ou venir le récupérer directement en mairie.

Votre don est déductible des impôts à hauteur de 75%.

Dès le début de l'opération, la mairie vous

informera de toutes les modalités via un flyer distribué dans vos boîtes aux lettres et via l'application PanneauPocket

